

COMMISSION « GATINEAU VILLE EN SANTÉ »

PROCÈS-VERBAL

Tenue à Gatineau (secteur Hull), **LE JEUDI 15 MAI 2003, 9 H**
Maison du Citoyen, salle Jean Alie

PRÉSENCES :

Monsieur Luc Montreuil, conseiller du district 16 et président de la Commission
Madame Denise Laferrière, conseillère du district 8
Monsieur Pierre Phillion, conseiller du district 7
Monsieur Denis Mathieu, CDEC de Gatineau
Madame Lucie Lemieux, direction de santé publique
Madame Lucie Lafleur, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Monsieur André Sanche, représentant Association de personnes handicapées
Monsieur Bill Atkins, U.Q.O.
Monsieur Louis-Philippe Mayrand, CLSC d'Aylmer
Monsieur Michel Quesnel, pharmacie Jean Coutu
Monsieur Jean-Maurice Lafond, Centraide
Monsieur Luc Maurice, Collège de l'Outaouais
Monsieur Louis-Paul Guindon, Module Culture-loisirs
Berthe Miron, représentante des aînés
Madame Agathe Lalande, responsable de la Commission

ABSENCES MOTIVÉES :

Monsieur Louis-Paul Guindon, Module Culture et loisirs
Monsieur Jean Castonguay, Kinexsport
Monsieur John Janusz, Service de police

INVITÉS

Madame Danielle Léveillé, direction de santé publique
Monsieur Jacques Roy,
Monsieur Guy Schryburt, directeur d'opérations pour un groupe de restaurants d'Ottawa

SECRÉTAIRE :

Manon Migneault, Module Culture et loisirs

PARTIE PUBLIQUE

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Montreuil souhaite la bienvenue à tous les membres en expliquant le déroulement de cette réunion qui contrairement aux autres rencontres, celle-ci comporte une partie publique et une autre huis-clos.

Il fait également part aux membres de la présence de monsieur Guy Schryburt qui fera une présentation à la partie publique de la réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Phillion et appuyé par monsieur Louis-Philippe Mayrand d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 AVRIL 2003

Il est proposé madame Lucie Lemieux et appuyé par madame Berthe Miron d'adopter le procès-verbal du 24 avril en y apportant les corrections suivantes :

Point 6 C) Photothérapie : de modifier le texte en ce sens « aide à réduire les bleus de l'hiver » (M. Louis-Philippe Mayrand)

Point 6 A) Syndrome aigu d'arrêt respiratoire sévère – CORRIGER POUR « Syndrome respiratoire aigu sévère (Lucie Lemieux)

4. PRÉSENTATION M. GUY SCHRYBURT - PÉRIODE DE QUESTIONS

Voir en annexe la présentation de monsieur Guy Schryburt. (**Annexe 1**)

Madame Miron tient à mentionner qu'il serait important avec ce genre de règlement d'avoir une concertation entre la Ville et les opérateurs et que lorsque nous serons prêt à adopter un tel règlement qu'il faudra travailler ensemble pour que le projet réussisse. Il est surtout important de comprendre qu'il ne faut pas réinventer la roue mais plutôt se servir des outils déjà existants pour implanter ce règlement.

Monsieur Pierre Philion croit que nous avons un bon départ pour aller de l'avant avec ce règlement.

Madame Lemieux pose la question à monsieur Schryburt si une différence a été constatée au niveau des frais d'entretien. À cette question monsieur Schryburt répond que des purificateurs d'air ont été enlevés.

5. PRÉSENTATION DE MONSIEUR JACQUES ROY

- **Perception des citoyens pour des lieux publics sans fumée**

Voir en annexe la présentation de monsieur Jacques Roy (**Annexe 2**)

Après la présentation de monsieur Roy, monsieur Philion le remercie, cependant il tient à mentionner que suite à la Loi sur le tabac qui prévoit qu'à compter du 17 décembre 2009, des aires devront être cloisonnées et adéquatement ventilées, monsieur Philion explique qu'il n'a pas vu de mot d'ordre à cet effet donné par la Ville de Gatineau via le Service de l'urbanisme dans le cas de construction neuve ou de rénovations majeures.

PARTIE HUIS CLOS

6. HISTORIQUE DU DOSSIER DES E.S.F À LA VILLE DE GATINEAU

Après discussion, Agathe propose aux membres de la Commission de se présenter au caucus du 10 juin, car les résultats du sondage du dossier sans fumé seront présentés aux membres du Conseil.

7. PRÉSENTATION DE DANIELLE LÉVEILLÉE, DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

- **Résumé de la loi provinciale sur le tabac**

Madame Léveillée nous fait lecture rapide, soit une vue d'ensemble de la loi provinciale sur le tabac. Elle fait référence à plusieurs points dont :

- ✓ Composition du tabac
- ✓ Inspection et saisie
- ✓ Aires de tolérance : réserver 40 % espaces fumeurs et 60 % espaces non fumeurs

Elle précise également que la loi n'empêche pas de déclarer l'établissement sans fumée.

Madame Léveillée donne également des exemples, comme la Ville de Magog qui s'est donnée beaucoup de pouvoirs, afin de faire respecter la loi dans les lieux publics.

Également, la Ville de Maniwaki qui s'est donnée une réglementation pour les centres de loisirs.

La Ville d'Aylmer tant qu'à elle avait adopté un règlement de sans fumé dans tous les lieux publics.

Tant qu'à la Ville de Gatineau, un règlement devait être respecté, soit celui de 10 mètres de l'édifice.

Cependant, le Ministère n'a pu répondre, à savoir si les Villes respectent leur règlement. 90 plaintes ont été enregistrées au niveau de la Ville de Gatineau et 121 en outaouais.

8. PRÉSENTATION DE MONSIEUR ROY

Opinion, pouvoir de réglementation des Villes en regard des lieux publics sans fumée

Après quelques citations, monsieur Roy tient à faire sa conclusion en suggérant à la ville d'obtenir un avis juridique sur ce dossier.

9. MESURES INCITATIVES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE LIEUX PUBLICS SANS FUMÉE

AGATHE, SI TU PEUX, ÉLABORE UN PEU PLUS SUR CE SUJET.

Docteure Lemieux tient à citer trois statues spéciales quant à ce règlement :

- ✓ Prévention
- ✓ Cessation
- ✓ Protection publique et travailleurs

Docteure Lemieux informe les membres qu'elle a glissé un mot au directeur régional de la santé publique et qu'il n'a pas fermé la porte.

10. DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Monsieur Lafond se questionne à savoir si une recommandation ne devrait pas être faite face aux membres du conseil dans ce dossier.

Les membres sont d'accord avec cette proposition, à l'effet de préparer une recommandation aux membres du Conseil qui restera confidentielle jusqu'à la présentation.

Suite à toutes les discussions, monsieur Philion se dit en accord avec tous les membres mais précise qu'il ne faut pas attendre trop longtemps. Il a parlé à quelques députés qui sont prêts à faire des amendement, mais on ne sais pas à quel moment.

Il invite donc tous les membres de la Commission à se présenter au Conseil pour la recommandation.

Monsieur Luc Maurice se dit en accord avec l'idée du parallèle avec le virage à droit étant donné que le Gouvernement avait laissé le choix aux villes.

11. DIFFUSION DES RÉSULTATS DU SONDAGE AUPRÈS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA POPULATION

Monsieur Luc Montreuil demande aux membres quelle serait la recommandation qui sera proposée au Conseil d'adopter un règlement municipal de proscrire l'usage du tabac dans les lieux publics – règlement avec application rigoureuse.

Agathe Lalande devra formuler la recommandation et en informer les membres pour leur approbation, soit par conférence téléphonique avant le 10 juin.

SUIVI : AGATHE LALANDE

(AGATHE, C'EST À TOI MA CHÈRE VAS-Y FORMULE TA RECOMMANDATION)

Monsieur Bill Atkins suggère fortement que les membres soient tous présents au caucus du 10 juin pour la recommandation qui sera faite aux membres du Conseil.

Il est proposé par madame Lucie Lemieux et appuyé par monsieur Denis Lafond de recommander au conseil de
.....
.....
.....

Également, Agathe Lalande propose une rencontre avec les membres de la Commission, soit à 13 h 30 avant le caucus.

Monsieur Luc Maurice informe les membres qu'il sera dans l'impossibilité d'y assister ainsi que madame Lucie Lafleur qui sera à Québec pour une rencontre avec le Ministre de l'éducation.

12. VARIA

Aucun sujet n'a été rajouté

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La réunion se termine à 12 h.

Rédaction du procès-verbal

Signature du président de la Commission

Manon Migneault

Manon Migneault
Secrétaire du Module
Culture et loisirs

Luc Montreuil
Président de la Commission